

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/03/03/2021040880/justel>

Dossier numéro : 2021-03-03/03

Titre

3 MARS 2021. - Arrêté royal portant approbation du règlement d'ordre intérieur de l'Institut des experts en automobiles

Source : ECONOMIE, PME, CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Publication : Moniteur belge du 09-03-2021 page : 19985

Entrée en vigueur : 09-03-2021

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). Le règlement d'ordre intérieur établi par le conseil de l'Institut des experts en automobiles et reproduit en annexe a force obligatoire.

[Art. 2](#). L'arrêté royal du 10 avril 2014 portant approbation du règlement d'ordre intérieur de l'Institut des experts en automobiles est abrogé.

[Art. 3](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

[Art. 4](#). Le ministre qui a les Classes moyennes dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.